



ANALYSE

*UN SCRUTIN
PROPORTIONNEL
FÉDÉRAL
À DEUX TOURS ?*





Une analyse réalisée par

AMAURY ALLARD

Richard Miller, Administrateur délégué du CJG
Corentin de Salle, Directeur du CJG

Décembre 2019

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjb@cjb.be
www.cjb.be

*UN SCRUTIN PROPORTIONNEL
FÉDÉRAL À DEUX TOURS ?*

A photograph of a parliament chamber, likely the Belgian Chamber of Representatives. In the foreground, a Belgian flag is partially visible on the left, and a clear glass with a royal crest is on a table. The background shows rows of green seats and ornate architectural details.

**RIEN N'EST PERMANENT,
SAUF LE CHANGEMENT**

(HÉRACLITE D'EPHÈSE)

1. UN SENTIMENT DE MALAISE

Le député fédéral Michel De Maegd a récemment déposé une proposition de loi plaidant pour un scrutin proportionnel fédéral à deux tours. Il part d'un triple constat :

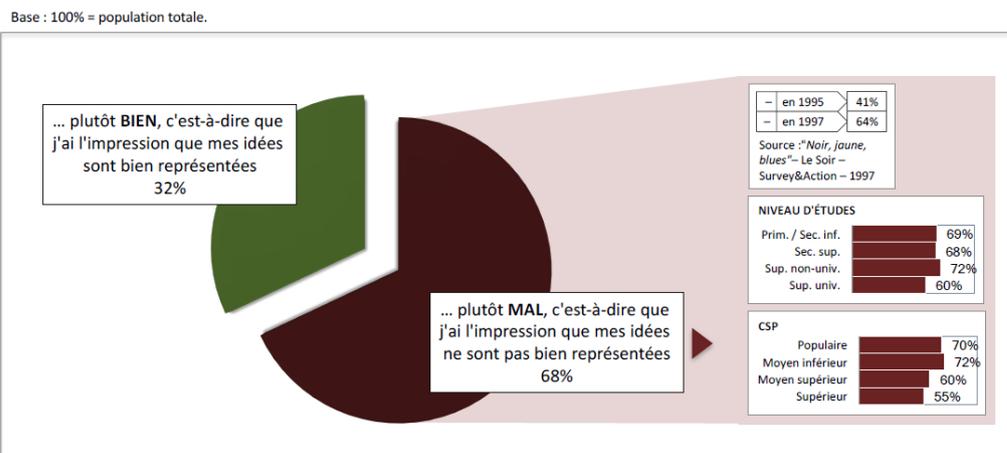
1. un constat par rapport à la **participation citoyenne** : selon lui, les dernières élections ont mis en avant le fait que les citoyens étaient désireux de participer plus à la vie politique en Belgique.
2. un deuxième constat relativement à la **participation** et au désarroi de l'électeur face au mode de scrutin proportionnel : rien ne change vraiment et les partis s'arrangent en eux.
3. Un dernier constat relatif aux **exclusives des partis** : suite au scrutin du 26 mai 2019, on a vu plusieurs partis prononcer des exclusives à l'encontre d'autres partis

politiques. Ces exclusives participent à une certaine paralysie quant à la mise en place d'une majorité au gouvernement fédéral.

Dans cette analyse, nous répondrons à ce triple constat par la voix et l'analyse de trois politologues, interviewés pour l'occasion.

Une des choses que la proposition de M. De Maegd entend combattre, c'est l'apathie d'une large frange de la population envers le système politique belge. On peut tirer certains chiffres tirés de l'étude « Noir, jaune, blues 2017 » Quel monde voulons-nous bâtir ? - Comprendre l'état de l'opinion publique belge réalisée en janvier 2017 afin de montrer où on en est dans la confiance des Belges envers le système. Plusieurs chiffres, interpellant, se dégagent de cette étude. Par exemple, on peut avancer le faible chiffre de **32%** des personnes interrogées qui estiment que la **démocratie fonctionne bien** en Belgique¹.

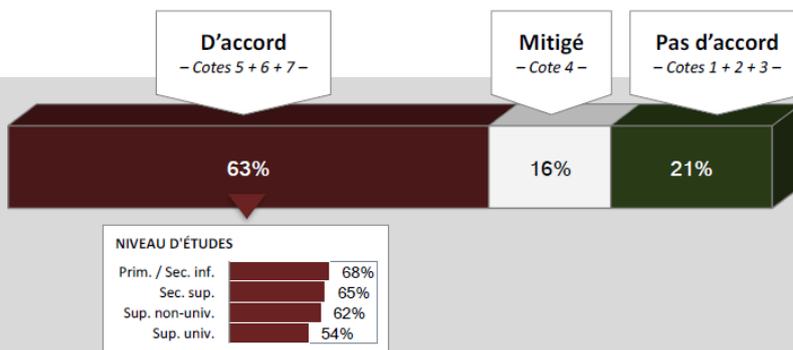
Actuellement, en Belgique,
le système démocratique
fonctionne ...



¹ SCHEUER, Benoît, BOUQUIN Stephen, TREMBLOY Dominique, Janvier 2017, Noir, jaune, blues 2017. Quel monde voulons-nous bâtir ? - Comprendre l'état de l'opinion publique belge, p. 13.

Base : 100% = population totale.

- Je pense que le système politique actuel est globalement en échec



D'autres chiffres sont également à mettre en avant comme ce chiffre de 63% des personnes sondées qui estiment que les dirigeants actuels n'ont pas la capacité d'améliorer leur vie² ou encore que 80% des gens qui ont répondu au sondage estiment que les dirigeants politiques ont laissé la finance prendre le pouvoir³. On peut aussi citer l'impressionnant chiffre de 63% des sondés qui estiment que le **système politique actuel est un échec...**⁴

Enfin, cette étude nous montre aussi les pourcentages de confiance que la population sondée éprouve envers certaines institutions dans le pays. On peut citer, pêle-mêle, les 9% de confiance envers les partis politiques, les 11% de confiance pour les responsables politiques ou 15% de confiance au gouvernement fédéral et enfin les 20% de confiance envers la justice⁵.

Ces chiffres, fort bas, indiquent que **quelque chose ne va pas dans le système belge actuel** et qu'il est nécessaire de faire des changements profonds.

Ces chiffres ne peuvent que nous interroger quant à l'efficacité du système politique en place aux yeux des citoyens.

² *Ibid.*, p. 12.

³ *Ibid.*, p. 11.

⁴ *Ibid.*, p. 14.

⁵ *Ibid.*, p. 16.

2. UNE IDÉE PAS SI NOUVELLE

Plusieurs acteurs, qu'ils soient politiques, universitaires ou citoyens, ont déjà fait des propositions pour changer le mode de scrutin en Belgique. C'est effectivement un **thème assez récurrent** quand un problème institutionnel se présente dans notre plat pays. Ce chapitre a donc pour but de retracer un rapide historique, non-exhaustif, des différents moments où le sujet est apparu à l'agenda politique.

Tout d'abord, il convient de se demander comment on est passé d'un système proportionnel stable à la contestation de celui-ci et à une mise à l'agenda régulière pour le modifier. Deux éléments viennent donner un éclairage.

1) **Une nouvelle situation politique et parlementaire.** En effet, durant une très longue période, seules deux familles politiques dominaient le paysage politique belge. Les démocrates chrétiens représentés par le parti du PSC-CVP et la famille socialiste du PSB-BSP. Ces deux partis cumulés représentaient jusque 85% des suffrages et des sièges. La famille chrétienne régnait tantôt avec les libéraux, tantôt avec les socialistes. Jean Blondel parlait alors d'un système politique à deux partis et demi. Mais à partir des années soixante le système se complexifie. La scission des familles politiques (avec la polarisation sur le clivage linguistique qui fera éclater les familles politiques traditionnelles), l'apparition de nouveaux acteurs politiques (avec les partis régionalistes dans les années septante et les partis verts et d'extrême-droite dans les années quatre-vingt et nonante)

et enfin le déclin des démocrates chrétiens et du parti socialiste. Tout ceci a complexifié graduellement le jeu politique, le rendant plus ouvert.⁶

2) **Une crise citoyenne.** À la suite des différents scandales politiques belges, la société belge a commencé à exprimer une défiance de plus en plus profonde envers les différentes institutions du pays⁷. A lire les chiffres de l'étude Noir-Jaune-Blues présentés au début de cette analyse, les choses ne semblent pas vraiment s'être améliorée avec le temps.

N'oublions pas que ceux qui entretiennent les discussions sur ce sujet sont à la fois juge et parties !⁸ Il faut, à chaque fois que cette proposition de modification du scrutin électoral apparaît, comprendre les raisons qui poussent à proposer ce changement. Voir les gagnants et perdants d'un statu quo ou d'une modification.⁹

Il convient maintenant de jeter un coup d'œil sur les diverses propositions faites par les différents acteurs politiques, universitaires ou citoyens.

Une des premières évocations quant à la modification du système électoral en Belgique nous vient de Jean-Luc Dehaene (CVP) qui a proposé en **1994** une refonte du système mais cette proposition sera vite mise sous cloche par son président de parti Herman Van Rompuy.

⁶ DELWIT, Pascal, 2000, *Vers un changement du mode de scrutin en Belgique ?*, in DELWIT, Pascal, DE WAELE, Jean-Michel, *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?* Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection Sociologie politique, 214 pages, p. 163.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid., p. 164.

Fin 1994, c'est, **encore une fois**, les libéraux (du nord et du sud) qui mettront le dossier sur la table. Jean Gol demanda une révision de l'article 62 de la Constitution afin d'instaurer un scrutin majoritaire à deux tours pour les élections législatives.

En 1996, Louis Michel et Herman de Croo, encore des libéraux, signent une contribution où ils prônent un système majoritaire.

Enfin dans son programme de 1999, le PRL-FDF-MCC préconisait un scrutin mixte avec une part de siège donnée à la proportionnelle et une autre part donnée au scrutin uninominal à deux tours¹⁰.

En 1996, une idée commence à germer dans la tête de certains socialistes ou libéraux ; un scrutin mixte à l'italienne, rendant la composition du Parlement moins nuancée mais permettant plus facilement de dégager des coalitions. Le président du mouvement ouvrier chrétien, François Martou, a été un moment également partisan de cette voie. Ecolo défend cependant la proportionnelle pure. Néanmoins, aucun changement de système n'a été fait durant ces trois années. On peut rajouter qu'en 1997, le président du parti socialiste Philippe Busquin affirmait son accord quant aux propos de Louis Michel et les problèmes du système proportionnel. Cependant il convient de nuancer cette dernière phrase, dans le sens où il ouvrait le sujet à la discussion, mais sans plus.¹¹

Par la suite, ces propositions quitteront **le devant de la scène**. Le Ministre-président Robert Collignon (socialiste) fit certes une sortie pour proposer un changement de scrutin mais au niveau régional cette fois. Rudy Demotte proposa, de son côté, un scrutin mixte à dominance proportionnelle.

Au Parti Socialiste, il n'y a pas de position claire en la matière, les membres pouvant se prononcer librement. C'est différent chez Ecolo ou les sociaux chrétiens où on constate un refus clair et net pour un changement de système¹².

Le sujet du changement de mode de scrutin a été **repris par la suite plutôt par les intellectuels**. Durant les années 2000, plusieurs propositions, sérieuses et construites pour la plupart, ont été proposées par différents intellectuels.

La première proposition dont on évoquera ici est celle du **groupe Pavia** qui introduit un projet de circonscription électorale fédérale (15 des 150 députés belges sont élus dans une circonscription fédérale unique)¹³.

On peut citer, en second lieu, la proposition de **Laurent de Briey** en faveur du vote multiple (l'électeur reçoit deux bulletins, un pour voter dans sa circonscription comme aujourd'hui et le deuxième pour voter pour un parti politique issu de l'autre communauté linguistique).¹⁴

On peut enfin citer **Vincent Laborderie** qui, lui, propose l'instauration d'un système de scrutin mixte (une partie des députés est élu au scrutin proportionnel et +/- 20% à 30% des députés restants sont élus sur base d'un scrutin majoritaire à deux tours).¹⁵

¹⁰ *Ibid.*, p. 167.

¹¹ *Ibid.*, p. 168.

¹² *Ibid.*, p. 169.

¹³ SINARDET, Dave, 2012, *La circonscription électorale fédérale*, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2142, no. 17, p. 26.

¹⁴ DE BRIEY, Laurent, 2008, *Un système électoral fédéral ? La circonscription unique et le vote multiple, oublié par le CPCP – Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation*, *Analyse n°19*, p. 4.

¹⁵ LABORDERIE, Vincent, mai 2012, *Changer de système – changer de pays. Réformer le mode de scrutin de Belgique : La nécessité première*. Dans : *mutations*, Vol. 10, no. 10, p. 29.

3. EXPOSITION DE LA PROPOSITION DE M. DE MAEGD

Cette proposition a encore un **caractère embryonnaire** au moment de la rédaction de cette analyse. En effet, plusieurs éléments restent encore à discuter et à préciser par M. De Maegd, comme le lecteur pourra s'en apercevoir dans ce chapitre.

Il faut garder la haute valeur démocratique du scrutin proportionnel tout en rendant du pouvoir au citoyen en l'enjoignant de choisir la majorité qu'il souhaite. (Michel De Maegd).

Nous allons maintenant exposer le fonctionnement de la proposition de M. De Maegd. En Belgique, le scrutin proportionnel actuel se déroule en un seul et unique tour. Dans la réforme proposée ici, nous pouvons nous apercevoir que l'élection fédérale resterait sur base d'un scrutin proportionnel mais elle se ferait sur un principe de deux tours. Les deux tours se dérouleraient comme suit :

Premier tour : identique au système actuel. Toujours selon le principe du **vote obligatoire**, l'électeur se rend aux urnes et vote pour le parti et les personnalités de son choix. Ceci permet de former la nouvelle Chambre de représentants.

Deuxième tour : l'électeur revient voter une nouvelle fois une ou deux semaines après, avec les résultats du vote pour la Chambre en tête, afin de **donner son avis quant à sa coalition majoritaire préférée**. Pour ce faire, deux possibilités :

1) **Vote par groupe linguistique** : l'électeur ne peut coaliser que des partis ayant au minimum un siège à la Chambre et venant de la même communauté linguistique. Les germanophones font partie du groupe linguistique francophone. La coalition choisie doit compter au

minimum 32 sièges pour le collège francophone contre au minimum 44 sièges pour le collège néerlandophone.

2) **Vote national** : l'électeur ne peut coaliser que des partis ayant au minimum un siège à la Chambre. Il peut dès lors cocher les partis de son choix, aussi bien francophone que néerlandophone (au minimum un de chaque), et réunir une coalition de 76 sièges.

Partant de là, si le choix de coalition a été fait sur base **linguistique**, les coalitions qui arrivent en tête dans les deux groupes sont réunies en **grande majorité gouvernementale fédérale**. Si la coalition a été faite sur base **nationale**, celle qui **arrive en tête** devient la majorité gouvernementale. À la suite de cela, les présidents des plus grands partis francophones et néerlandophones de la coalition ayant le plus de faveur sont désignés co-formateurs et se doivent de négocier un accord de gouvernement ainsi que de former une équipe ministérielle.

Si jamais un parti décide de se retirer des négociations et donc de la future majorité, trois possibilités existent.

Dans le **cas 1** où il n'y a pas de mise en péril pour la majorité, les partis restants concluent l'accord de gouvernement **sans changement**.

Dans le **cas 2** où la défection d'un parti engendre une perte de majorité à la Chambre, le ministère de l'Intérieur convoque des élections anticipées.

Et dans le **cas 3** où il y a une absence d'accord dans un délai raisonnable, le ministère de l'Intérieur convoque des élections anticipées.



4. RÉACTIONS DU MILIEU SCIENTIFIQUE



De gauche à droite : Vincent Laborderie, Min Reuchamps et Jean-Benoît Pilet.

Pour ce faire, trois entretiens ont été réalisés afin de dégager des avis concernant plusieurs points de la proposition de M. De Maegd. Dans les grandes lignes, les trois politologues ont donné leur avis sur l'état de la demande de participation en Belgique, quelques points spécifiques dans la proposition comme les exclusives, le vote obligatoire et autres et, enfin, ils ont donné leur avis sur la proposition en elle-même et sur ce qui leur semble le meilleur système à mettre en place.

SUR LA PARTICIPATION ET LE SYSTÈME DE VOTE

Les trois politologues pointent directement le fait que cette proposition ne rend pas la **population plus participative**. Elle vote une fois en plus, de fait, mais cela n'augmente pas la participation citoyenne. M. Laborderie précise que cette proposition permet d'avoir plus de contrôle par rapport à la formation du gouvernement, mais qu'une fois formé, les citoyens n'ont finalement plus leur mot à dire. On n'entre pas, avec cette proposition, dans le cadre de la démocratie directe ou participative.

Par ailleurs on peut également se poser la question suivante : la population veut-elle réellement plus participer ? De prime abord, on pourrait répondre oui mais la traduction dans les faits n'est pas aussi évidente. La population peut, selon Jean-Benoît Pilet, se décliner en **trois grands groupes** : un groupe qui veut effectivement plus de démocratie **participative** (qu'elle soit délibérative ou directe), un groupe qui souhaite conserver le modèle actuel de démocratie **représentative** (tout en étant demandeur de plus de transparence et d'efficacité) et enfin un groupe qui aimerait une démocratie différente basée sur des **experts** (technocratie voire même pour un petit pourcentage de la population une démocratie basée sur des businessmen).

On peut donc voir que oui, il y a une demande pour plus de démocratie participative (ce groupe atteint plus ou moins 50-60% de la population) mais **elle n'est pas généralisée** ! Il y a par exemple 19% des gens qui vont vers plus de technocratie. Et, précise Jean-Benoît Pilet, les gens qui veulent participer plus ne veulent pas forcément voter plus. Par ailleurs, Min Reuchamps, sans remettre en cause ce que M. Pilet avance, sépare, sur le même principe, plutôt la population en deux

groupes. Ceux qui sont en accord avec le modèle actuel et ceux qui sont contre (modèle participatif, technocratique et autres). Donc, dans les faits, oui les gens sont d'accord pour changer de modèle mais tout ceci reste abstrait. Quand on regarde dans les faits, il s'agit toujours d'une minorité qui participe (10% de la population). Si l'on demande « voulez-vous plus participer ? » alors oui une large partie de la population sera en faveur, mais il n'y a pas forcément de traduction dans les faits (Reuchamps).

Cette proposition répond à une certaine demande de certains citoyens mais pas à la majorité de la population (Jean-Benoît Pilet).

Enfin, quant à savoir si la population veut réellement changer le type de scrutin, on peut remarquer qu'il n'y a pas d'objection par rapport au scrutin proportionnel, mais, dit Vincent Laborderie, c'est parce qu'on n'explique pas à la population que ce dernier pourrait être différent ! On voit, poursuit-il, le problème ailleurs, dans le « système belge », le fonctionnement du fédéralisme mais personne ne s'interroge sur le type de scrutin.

Jean-Benoît Pilet partage ce sentiment. En ajoutant qu'il peut y avoir un sentiment **d'incompréhension** au niveau de la population, mais sur principalement deux autres aspects. Première incompréhension sur le fait qu'un candidat ayant obtenu le plus de voix de préférence ne soit pas élu. Et deuxième incompréhension sur le fait qu'il soit aussi dur de faire des coalitions et pourquoi les deux plus gros partis ne vont pas naturellement au pouvoir. C'est donc plus un sentiment diffus d'incompréhension qu'une réelle demande pour changer le système de vote. Mais attention, ajoute Jean-Benoît Pilet, **tous les systèmes provoquent de l'incompréhension**. Min Reuchamps pointe d'ailleurs que cette incompréhension est encore **plus forte au niveau communal** : cela touche plus les esprits. Il y a des jeux, des coalitions secrètes et les gens se retrouvent avec des coalitions totalement différentes de ce à quoi ils s'attendaient.

Par ailleurs, s'il advient un changement de système en Belgique, il faudra ajouter un réel **aspect pédagogique** avec cette proposition, informer les gens. Il n'y a pas eu d'autres systèmes d'élection en Belgique, sauf si on remonte vraiment dans le temps. Il faudra bien informer les gens, être pédagogue (Laborderie).

UN CHANGEMENT DE SCRUTIN POUR AMÉLIORER L'OPINION DES GENS ENVERS LA POLITIQUE ?

On peut voir à travers les chiffres du sondage « Noir-Jaunes-Blues » que l'opinion des Belges envers le système actuel n'est pas vraiment au beau fixe. Ce changement de scrutin peut-il changer la donne ?

Dans le chef de nos trois politologues, la réponse unanime est **négative**. Non, un changement de système de vote ne changera pas le climat morose qui mine la démocratie belge. Ce n'est pas, estime Min Reuchamps, un changement assez radical que pour provoquer un changement d'opinion. A fortiori, estime Vincent Laborderie, quand on n'explique pas qu'il y a un problème et qu'on regarde ailleurs, principalement dans l'institutionnel. Jean-Benoît Pilet nuance quelque peu, en avançant que la proposition de M. De Maegd va **satisfaire une partie de la population**. En soi, dans les cinq groupes, un certain pourcentage de la population est en faveur du scrutin représentatif et preneur d'améliorations. Mais, selon lui, le plus important, cela reste la volonté.

« Si l'on veut un changement de système, il faut y aller, il faut se donner les moyens. Le passage à la démocratie représentative n'a pas été soutenu par tous en son temps. Pourtant aujourd'hui, peu de gens remettent en cause ce système. Il faut défendre le système que l'on veut » (Jean-Benoît Pilet).

Pour Min Reuchamps, **c'est surtout le cœur du système qui nécessite un changement**, dans les interactions entre la politique et les citoyens. On peut citer par exemple le modèle germanophone belge ou encore les quelques initiatives plus participatives à Bruxelles. L'élection n'est qu'un moyen de faire de la démocratie, moyen que l'on peut compléter par ailleurs.

LE PROBLÈME DES EXCLUSIVES

La proposition entend lutter contre ce problème d'exclusives en Belgique. Les exclusives sont un problème mais Vincent Laborderie pointe le fait que, finalement, il n'y en a que très peu. Les seules réelles exclusives c'est entre la N-VA et les partis francophones hors MR. Le cdH a aussi mis une exclusive sur la N-VA mais ce n'est pas forcément réciproque.

Mais il est clair que les exclusives ne sont pas quelque chose de positif. Si l'on se retrouve dans une situation d'exclusive généralisée, on va aller vers un système de blocs bipolarisés. Cette situation peut tout autant mener vers des blocages comme on peut le voir en Espagne. Ne pas tomber dans les exclusives permet de garder une **certaine flexibilité dans le jeu politique**. Les exclusives permettent de clarifier le jeu, certes, mais cassent toute souplesse selon Jean-Benoît Pilet. Ceci étant, il reste un doute quant au fait que cette proposition puisse lutter efficacement contre les exclusives. C'est une question compliquée.

VOTE OBLIGATOIRE

La Belgique est l'une des seules démocraties au monde à conserver le vote obligatoire. Il est donc intéressant, sachant que cette proposition entend procéder à deux votes consécutifs, d'avoir l'avis des différents politologues sur cette question.

Ici, deux visions s'opposent. Vincent Laborderie met en avant la **situation hypocrite** dans laquelle on se trouve actuellement où on conserve un vote obligatoire mais sans que les sanctions, en cas de non vote, ne soient appliquées (ou peu appliquées, disons). Qui plus est, si l'on reste dans un système de vote obligatoire, on conserve le carcan actuel, la situation actuelle qui est ce qu'elle est... Il prend exemple du système suisse. Le vote obligatoire complique l'organisation des élections et, en plus, il est impopulaire. On essaie donc de faire voter le moins possible. En Suisse, il n'y a pas de limite à la participation. Les **gens intéressés y vont** et cela fonctionne.

Jean-Benoît Pilet et Min Reuchamps sont d'un avis différent. En Belgique, il vaut mieux garder le système de vote obligatoire mais cela ne suffit pas ! D'ailleurs, ajoute Min Reuchamps, la proposition ne précise pas si le vote obligatoire est d'application pour les deux tours. Qui plus est, abandonner le vote obligatoire, c'est **mettre une partie de la population sur le côté**. Les partis se détournent, dans leur programme, d'une partie de la population à partir du moment où le vote n'est plus obligatoire. Et souvent, ce sont les **classes populaires** qui votent le moins, et dont les partis s'en préoccupent le moins par conséquence. La fin du vote obligatoire, c'est quelque chose qui **touche principalement les plus vulnérables !**

« C'est un paradoxe ! Et il est triste, ce paradoxe, c'est-à-dire que ce serait ceux qui ont le plus besoin de l'Etat qui iraient le moins voter... » (Jean-Benoît Pilet).

CIRCONSCRIPTION NATIONALE OU LINGUISTIQUE ?

Ici encore, deux avis divergent. Tout d'abord celui de Vincent Laborderie, qui est en faveur d'une circonscription nationale pour le choix de coalition. Il est logique, selon lui, de proposer un choix de coalition sur base d'une circonscription nationale. Autrement, on évolue vers **une vision confédérale** où deux démocraties cohabitent l'une à côté de l'autre, sans contact entre elle. Il fait par ailleurs remarquer que ce qui le gêne dans la proposition de Michel De Maegd c'est le **caractère obligatoire**. Le choix de coalition devrait être purement **consultatif** pour les partis politiques. Les partis font aussi ce qu'ils veulent : on ne peut pas les obliger... Qui plus est, des doutes subsistent sur le plan technique et juridique.

Jean-Benoît Pilet, lui, est plus dans une vision de choix de coalition sur base linguistique. En effet, selon lui la proposition de choix de coalition sur base linguistique est déjà **tellement compliquée** qu'il n'ose même pas imaginer un choix de coalition sur base d'une circonscription nationale. La connaissance des partis politiques par la population est assez faible. Les gens connaissent le parti pour lequel ils veulent voter. Ils ont une connaissance de deux voire trois autres partis qui touchent leur sensibilité politique (par exemple un électeur MR a une certaine connaissance de son parti, mais également de DéFI et peut-être du cdH).

« Des autres partis que ceux pour lequel ils ont coutume de voter, les gens ont souvent une vision assez caricaturale. Il est donc déjà fort compliqué de s'intéresser aux autres partis de sa propre affiliation linguistique. Alors, s'intéresser aux partis de l'autre groupe linguistique, la tâche devient quasiment impossible. Il est difficile de demander, par exemple, à un néerlandophone de s'intéresser à des partis pour lequel il ne vote pas à la base. Il ne les voit pas dans les médias, il ne parle pas la langue de ces derniers, etc. C'est vraiment compliqué. Finalement, les gens ne suivront que les consignes de vote des partis... C'est la faiblesse principale de la proposition de Michel De Maegd : cela demande un électeur bien plus informé qu'il ne l'est en réalité. Et on ne peut pas reprocher à l'électeur de ne pas

l'être. On parle pour les élections de 2019 d'une coalition de minimum cinq partis et possiblement neuf partis... C'est trop compliqué » (Jean-Benoît Pilet).

Min Reuchamps estime que ses deux collègues ont raison. Il est d'accord avec Vincent Laborderie : c'est vers une coalition fédérale qu'on doit tendre, *a fortiori* quand on s'aperçoit que les exclusives se font principalement entre communauté linguistique. Cependant, Min Reuchamps marque tout de même son accord avec Jean-Benoît Pilet sur le caractère compliqué du mécanisme prévu dans la proposition.

RENFORCER LE VOTE STRATÉGIQUE ?

On observe, via différents articles, qu'une partie de la population peut user de stratégie afin d'influencer les choix de coalition sans forcément avoir besoin d'un deuxième tour. Le principe du vote stratégique c'est de voter pour un parti autre que son parti favori afin de maximiser son *return*.

Selon Jean-Benoît Pilet, il n'y a que 5% de la population qui utilise effectivement le vote stratégique car, pour la majorité des gens, le vote sincère équivaut à leur vote stratégique. Mais, finalement, à quoi sert une élection ? Si une élection c'est demander à l'électeur de donner sa voix au parti qui a le programme le plus proche du sien, alors, affirme Jean-Benoît Pilet, le **vote stratégique, c'est négatif** ! Il faut dès lors tendre vers des votes sincères...

Selon Vincent Laborderie, les partis ne jouent pas carte sur table et c'est un problème. Les partis ne disent pas clairement et sincèrement avec qui ils veulent aller. Et **ce n'est pas dans l'esprit du vote proportionnel**. Il est très compliqué de voter stratégiquement en Belgique, il faut avoir de bonnes notions politiques.

« Afficher ses partenaires de coalition avant une élection, cela peut-être électoralement payant » (Vincent Laborderie).



AVIS GÉNÉRAL SUR LA PROPOSITION

Vincent Laborderie :

« Je suis plutôt d'accord, même si cela paraît être une proposition très intuitive. Le hic, c'est qu'il y a probablement une **série de problèmes** légaux et j'appuie aussi le fait que ce vote ne devrait être que consultatif. La proposition que j'avais écrite à l'époque, qui était de mettre une dose de majoritaire dans le proportionnel, c'est que cela aide aussi à former une coalition. Qui plus est, ce projet me paraît également un peu complexe. Peu de gens réfléchissent en termes stratégiques. Je ne pense pas que ce système existe quelque part d'autre dans le monde. Cette proposition fait un peu bricolage. Ce n'est pas praticable sauf si la proposition devient **consultative** avec un **vote non obligatoire** mais le **risque**, c'est que seulement **15 à 20% des gens aillent voter...** ».

Evidemment je prêche pour ma chapelle, et je persiste à dire que ce que j'ai écrit il y a 10 ans reste la meilleure solution (Vincent Laborderie).

Min Reuchamps :

« La proposition pose effectivement **une série de questions**, surtout par rapport au deuxième tour. Cela pose la question de la confiance pour les acteurs pour qui ont voté. Le système représentatif ne prévoit pas de mandat impératif. Est-ce qu'on veut vraiment donner des mandats impératifs aux représentants ? Une **solution serait de faire un sondage**. Un sondage peut être bien fait et pourrait permettre de bien éclairer la situation. Qui plus est, cela coûte beaucoup moins cher (100.000€ pour un sondage contre 7 millions par tour aux élections en Belgique). Evidemment cela n'a pas la même force mais **il faut voir quel objectif on poursuit ici**.

« On ne peut pas balayer la proposition de M. De Maegd d'un revers de la main » (Min Reuchamps).

Selon Jean-Benoît Pilet, si l'on veut tendre vers des systèmes où l'électeur a son mot à dire sur les coalitions, il faut aller vers des systèmes existants. Qu'il soit majoritaire comme en France ou au Royaume-Unis, en blocs comme en Italie, ou autre. Mais ici c'est trop compliqué. Qui plus est, cela peut échouer. Imaginons que tout le monde comprenne, la coalition qui arrivera en tête n'aura possiblement que 30% des votes en raison de la dispersion des coalitions possibles. Quel est la légitimité de cette coalition ? Par ailleurs, la coalition qui arrive en tête pourrait ne jamais se former, et est-ce que la proposition de M. De Maegd simplifie les choses ?

Cela demande une sophistication politique trop élevée (Jean-Benoît Pilet).

QUEL EST LEUR TYPE DE SCRUTIN FAVORI ?

« Je crois que la démocratie c'est aussi de pouvoir faire évoluer sa démocratie » (Min Reuchamps).

5. RÉPONSES DE M. DE MAEGD

Les remarques de nos trois politologues ont été soumises à Michel De Maegd, député fédéral, instigateur de cette proposition. Il a donc tenu à réagir sur les différents points mis en avant.

SUR LE CARACTÈRE PARTICIPATIF DE LA PROPOSITION

M. De Maegd considère que donner aux citoyens du pouvoir dans la formation du gouvernement augmente leur participation. Les citoyens ne sont actifs que le jour de l'élection, jour où ils ont une réelle influence sur la formation du gouvernement. Une fois ce jour passé, leur influence retombe directement. Dès le lendemain des élections, les partis politiques redeviennent les seuls maîtres à bord quant

au fait de former une coalition gouvernementale. Il peut y avoir des accords pré-électoraux ou encore des exclusives qui peuvent alors confisquer le scrutin et son issue aux citoyens. **En donnant la possibilité aux citoyens de se positionner sur un choix de coalition, ces situations n'arriveraient plus.**

Evidemment il ne s'agit pas, via cette proposition, de proposer un processus de démocratie directe, les citoyens ne vont pas participer plus au processus législatif mais il s'agit surtout de **donner à la population un rôle dans la formation d'une coalition**. Une partie non-négligeable de la population estime que, peu importe pour qui ils votent, les partis sont libres de faire ce qu'ils veulent et c'est en cela que la proposition entend changer les choses !

VINCENT LABORDERIE

Il prêche pour sa chapelle, il reste convaincu que ce qu'il a écrit il y a 10 ans est encore d'actualité. Il s'agit d'un système mixte où une partie des élus sont élus au scrutin proportionnel et où l'autre partie, plus faible, des élus sont élus sur base d'un scrutin uninominal à deux tours.

MIN REUCHAMPS

Son système idéal serait un mode de scrutin, **complété par certains modes de démocraties délibératives et directes**. Il n'y a cependant pas d'idéal !

JEAN-BENOÎT PILET

Il faut arrêter de croire qu'il y ait un meilleur système de démocratie. Il faut assumer ses choix, si selon M. De Maegd, son idéal de démocratie c'est ça, *et bien il faut y aller*. Il existe aussi le système du **scrutin mixte** qui ne fonctionne pas trop mal et qui est utilisé en Allemagne ou en Nouvelle-Zélande. Il s'agit ici d'avoir une dose de majoritaire dans du proportionnel, ce qui permet de faire émerger plus facilement une coalition composée de moins de partis. Mais, cela ne résout pas grand-chose dans un système fédéral comme la Belgique... Cela se pense bien au niveau régional, mais dans le cas de la Belgique, le problème restera le même.

SUR LES INTERROGATIONS CITOYENNES

Selon Jean-Benoît Pilet, il y a deux interrogations principales dans le chef de la population. La première est pourquoi quelqu'un qui a plus de voix que d'autres ne soit pas forcément élu et la deuxième est pourquoi les deux plus gros partis ne discutent pas naturellement ensemble afin de former une coalition.

Michel De Maegd met en avant directement qu'en ce qui concerne l'effet dévolutif de la case de tête et sa suppression, c'est un tout autre débat. Débat que sa proposition **n'entend pas régler** même s'il admet que cet effet dévolutif de la case de tête devrait être débattu par les politiques. Pour ce qui est des deux plus gros partis qui ne vont pas ensemble, c'est précisément le fond de cette proposition précise M. De Maegd. « *En donnant aux citoyens le pouvoir de voter pour une coalition, ils pourront pousser deux partis, a priori inconciliables, à discuter en vue de la formation d'un gouvernement. Ou pas* ».

« C'est l'objectif même de cette proposition : éviter les exclusives a priori et a posteriori ». (Michel De Maegd)

SUR LA CIRCONSCRIPTION NATIONALE OU LINGUISTIQUE

Michel De Maegd parle d'un **rêve quand il évoque la circonscription fédérale**, sa préférence va pour cette circonscription. Il ne voit pas forcément d'un bon œil une circonscription communautaire, basée sur la langue. Cependant il reste réaliste. Il y a actuellement trop peu de ponts entre les communautés et la population a déjà du mal à connaître les différents partis de sa région linguistique... C'est un point fondamental sur lequel il faudra **travailler** à l'avenir.

SUR LA CRITIQUE PRINCIPALE PAR POLITOLOGUE

Michel De Maegd admet que sa proposition peut être compliquée et que la population ne possède pas nécessairement une connaissance très pointue des mécanismes déjà existants, mais c'est quelque chose sur laquelle peut travailler et cette proposition, si on la votait, **apporterait beaucoup de clarté** : on respecte enfin le choix des électeurs.

Qui plus est, il est vrai qu'on ne peut forcer les différents partis à collaborer. Cependant, si les partis ne souhaitent vraiment pas collaborer, les électeurs auront alors à voter une nouvelle fois tout en ayant la possibilité de sanctionner, ou non, les partis en connaissance de cause. En revanche pour ce qui est en rapport avec l'aspect obligatoire du vote, c'est un aspect essentiel. Si ce scrutin devient non obligatoire ou, pire, selon Michel De Maegd, un sondage, cela retirera l'essence même de cette proposition : **la volonté de faire respecter le choix de l'électeur !**

SUR LE SCRUTIN MIXTE

Michel De Maegd n'entend pas suivre des chemins tout tracés. On ne peut pas toujours rester sur quelque chose qui déjà été inventé, qui existe déjà. Sans cette volonté de création, il n'y aura plus d'innovation et il a cette volonté profonde d'innover, de proposer des choses nouvelles. Il faut être ouvert au changement et accepter d'en débattre pour, peut-être, en retirer certaines bonnes idées. Il faut se rendre à l'évidence : aucun système n'est parfait à l'heure actuelle. Alors, réfléchissons, faisons des propositions pour essayer d'en trouver un meilleur. Quant au scrutin mixte, oui, cela peut apporter certaines améliorations aux problèmes posés par le système actuel. Il n'est fermé à rien mais il pense qu'il faudra un jour ou l'autre ouvrir la discussion sur notre mode de scrutin et de formation gouvernementale.

6. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Chacun a son avis sur le mode de scrutin à adopter et sur les manières de le mettre en place. Cependant un choix doit être fait et ce choix ne fait pas toujours l'unanimité. Au moment de mettre le suffrage universel en place, la population dans son ensemble était divisée sur la question alors que maintenant la démocratie universelle ne fait plus débat. Une fois qu'on a une idée, il faut y aller, il faut convaincre et montrer, via des arguments concrets, en quoi notre proposition est la bonne. Michel De Maegd a maintenant toutes les cartes en main pour essayer de convaincre son parti, les autres députés, la population que son idée, son système de vote est la bonne chose à mettre en place. Il y a une sorte d'immobilisme en Belgique sur cette question, du mode de scrutin. C'est un débat à mettre en avant, à amener sur la table et, en cela, cette proposition est déjà un grand pas.

A mon sens, et la suite du texte sera dès lors en « je », la proposition de M. De Maegd est une bonne idée. Elle ne sera peut-être jamais mise en place mais elle a le mérite d'exister. Elle est certes, un peu compliquée à mettre en place au niveau fédéral, mais au niveau communal, cette proposition me semble plutôt une bonne idée qui apporterait quelque chose en plus. On peut également l'envisager au niveau régional.



7. BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES SCIENTIFIQUES

DE BRIEY, Laurent, 2008, Un système électoral fédéral ? La circonscription unique et le vote multiple, oublié par le CPCP – Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, Analyse n°19, p. 1 – 6.

DELWIT, Pascal, 2000, Vers un changement du mode de scrutin en Belgique ? , in DELWIT, Pascal, DE WAELE, Jean-Michel, Le mode de scrutin fait-il l'élection ? Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection Sociologie politique, 214 pages, p. 161 – 186.

LABORDERIE, Vincent, mai 2012, Changer de système – changer de pays. Réformer le mode de scrutin de Belgique : La nécessité première. Dans : émulations, Vol. 10, no. 10, p. 13 – 39.

SINARDET, Dave, 2012, La circonscription électorale fédérale, Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 2142, no. 17, p. 5 – 47.

ETUDE

SCHEUER, Benoît, BOUQUIN Stephen, TREMBLOY Dominique, Janvier 2017, Noir, jaune, blues 2017. Quel monde voulons-nous bâtir ? - Comprendre l'état de l'opinion publique belge, 141 p.

ARTICLES SCIENTIFIQUES NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION DES INTERVIEWS

A. ARMSTRONG, David, M. DUCH, Raymond, septembre 2010, *Why can voters anticipate post-election coalition formation likelihoods?* Electoral Studies, Vol 29, Issue 3, p. 308 – 315.

B. HOBOLT, Sara, A. KARP, Jeffrey, 2010, *Voters and coalition governments*, Electoral Studies, Vol 29, Issue 3, p. 299 – 307.

DESCHOUWER, Kris, VAN PARIJS, Philippe, juillet 2009, *Ingénierie électorale pour une fédération boquée. Une circonscription électorale fédérale pour le parlement fédéral belge*, Re-Bel e-book, 53 p.

FREDÉN, Annika, 2016, *Strategic Voting under Coalition Governments*, Lund University, (Lund Political Studies; 176), 160 p.

HENRY, Lionel, VAN HAUTE, Emilie, HOOGHE, Marc, 2015, *Confiance, satisfaction et comportement électoral dans un état fédéral*. Dans: DESCHOUWER, Kris, DELWIT, Pascal, HOOGHE, Marc, BAUDEWYNS, Pierre, WALGRAVE, Stefaan, (eds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Lannoo Campus (louvain), p. 213 – 234.

JACQUET, Vincent, BIARD, Benjamin, CALUWAERTS, Didier, REUCHAMPS, Min, 2015, *Changer la démocratie ? Attitudes des citoyens envers la démocratie actuelle et ses alternatives*. Dans: DESCHOUWER, Kris, DELWIT, Pascal, HOOGHE, Marc, BAUDEWYNS, Pierre, WALGRAVE, Stefaan, (eds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Lannoo Campus (louvain), p. 235 – 250.

REUCHAMPS, Min, CALUWAERTS, Didier, DE WINTER, Lieven, JACQUET, Vincent, MEULEWAETER, Conrad, 2015, *Vote obligatoire et abstention dans une perspective multi-niveaux*. Dans: DESCHOUWER, Kris, DELWIT, Pascal, HOOGHE, Marc, BAUDEWYNS, Pierre, WALGRAVE, Stefaan, (eds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Lannoo Campus (louvain), p. 174 - 191.

VERTHÉ, Tom, BEYENS, Stefanie, FLACCO, Fernanda, NIKOLIC, Louise, 2015, *Le vote stratégique de coalition*. Dans: DESCHOUWER, Kris, DELWIT, Pascal, HOOGHE, Marc, BAUDEWYNS, Pierre, WALGRAVE, Stefaan, (eds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Lannoo Campus (louvain), p. 115 – 133.

INTERVIEWS

LABORDERIE, Vincent, politologue UCL, interview réalisée le 12/11/2019 à 16h45 à la Bibliothèque Royale.

PILET, Jean-Benoît, politologue ULB, interview réalisée le 15/11/2019 à 15h à son bureau à l'ULB.

REUCHAMPS, Min, politologue UCL, interview réalisée le 19/11/2019 à 11h30 à son bureau à l'UCL.

*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES